

Règlement ICDJ V2	Adoption : Par le CA Entrée en vigueur : 18/02/19 Validité : Permanente Remplace : Règlement ICDJ V1
Règlement des Interclubs Départementaux Jeunes	Commission Jeunes

Le Comité Départemental de Badminton de l'Ain (Codep 01) organisera une compétition par équipes de clubs pour les jeunes joueurs, appelée Interclubs Départementaux Jeunes (ICDJ).

Principes généraux

Article 1

La compétition est déclarée à la FFBAD et insérée au calendrier officiel du Codep 01. La compétition se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Les joueurs des catégories minibads (U9 – nés en 2011 et 2012), poussins (U11 – nés en 2009 et 2010), benjamins (U13 – nés en 2007 et 2008), minimes (U15 – nés en 2005 et 2006), cadets (U17 – nés en 2003 et 2004) et juniors (U19 – nés en 2001 et 2002) **peuvent participer à la compétition.**

Les minibads sont invités à jouer avec les poussins, de même que les juniors qui sont, eux invités à jouer avec les cadets.

Article 2

Trois formules seront proposées :

1°) formule ~~non mixte~~ **féminine** pour toutes les catégories (minibads/poussins, benjamins, minimes et cadets/juniors) : 2 filles minimum par équipe

2°) formule ~~non mixte~~ **masculine** pour toutes les catégories (minibads/poussins, benjamins, minimes et cadets/juniors) : 2 garçons minimum en minibad/poussins et benjamins, 3 garçons minimum en minimes et cadets/juniors

3°) formule **mixte** pour toutes les catégories (minibads/poussins, benjamins, minimes et cadets/juniors) : 2 filles et 2 garçons minimum par équipe.

Article 3

Chaque rencontre des ICDJ se dérouleront de la façon suivante :

1°) formule ~~non mixte~~ **féminine** : 3 matchs = 2 simples dames et 1 double dame par rencontre.

2°) A/ formule ~~non mixte~~ **masculine** (minibads/poussins et benjamins) : 3 matchs = 2 simples hommes et 1 double homme par rencontre.

B/ formule non mixte masculine (minimes et cadets/juniors) : 4 matchs = 3 simples hommes et 1 double homme par rencontre. ~~Dans cette formule, un joueur est autorisé à faire 3 matchs par rencontre à condition que ce ne soit pas le même à chaque rencontre.~~

3°) formule mixte : 5 matchs = 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte par rencontre.

Article 4

La compétition se déroulera sur un weekend. Les minibads/poussins et minimes joueront le samedi, et les benjamins et cadets/juniors joueront le dimanche.

Article 5

La commission jeune se réserve le droit, en fonction des inscriptions, de proposer une autre adaptation du déroulement, en créant par exemple 2 ou 3 niveaux de compétitions (Excellence, Honneur, Promotion) selon les classements des membres de chaque équipe.

Article 6

Les rencontres se joueront en volants plume, à la charge des équipes, sauf accord des deux équipes pour disputer la rencontre en volants plastiques.

Inscription des équipes et participation des joueurs

Article 7

Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite par catégorie. Un arbitrage sera éventuellement fait si une poule est constituée uniquement d'équipes d'un même club. Il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chaque catégorie.

Article 8

Les équipes pourront être mixtes ou non mixtes. Elles devront être composées de joueurs et/ou joueuses régulièrement licencié(e)s pour la saison en cours.

Article 9

Les joueurs seront autorisés à jouer dans leur catégorie et dans une catégorie supérieure à la leur (exemple : un benjamin pourra jouer le samedi en minime et le dimanche en benjamin). De ce fait, un joueur pourra participer aux rencontres à la fois le samedi ET le dimanche.

Article 10

Chaque équipe, inscrite en interclubs est composée, lors de l'inscription, du minimum de joueurs et/ou joueuses requis selon la formule dans laquelle elle s'inscrit (mixte ou non mixte). Il n'y a pas de maximum. Tous les joueurs d'une équipe sont autorisés à jouer sur une rencontre. Un même joueur ne peut être inscrit sur plus de 2 matchs par rencontre. Il ne peut pas y avoir de changement de joueur en cours de rencontre (sauf abandon, voir article 20).

~~Dans la formule non mixte masculine pour les minimes et cadets/juniors, un joueur est autorisé à faire 3 matchs par rencontre à condition que ce ne soit pas le même à chaque rencontre.~~

Article 11

Au cours de la saison, un joueur ne peut participer que dans une seule équipe d'ICDJ par catégorie et par jour. Un club engageant plusieurs équipes dans la même catégorie (~~2 maximum~~) peut pallier un forfait dans une équipe en prenant un joueur d'une autre équipe à condition que son classement ne soit pas supérieur au joueur forfait. Ce remplacement doit être validé par la commission jeune.

Article 12

Les interclubs départementaux jeunes et seniors étant totalement séparés, un joueur peut être membre à la fois d'une équipe participant aux interclubs départementaux jeunes et d'une équipe participant aux interclubs départementaux seniors.

Article 13

Les frais d'inscription sont de 5€ par équipe engagée. En cas de forfait général ou de forfait sur une rencontre, une amende de 10€ sera réclamée au club incriminé, en plus des 5€ d'inscription. Une facture sera envoyée par le Comité à chaque club ayant engagé des équipes. Il n'y a pas de paiement à l'inscription des équipes.

Déroulement d'une rencontre

Article 14

Chaque rencontre se déroulera au meilleur des matchs décrits à l'article 3. L'équipe qui remportera au moins plus de la moitié des matchs sera déclarée vainqueur.

Article 15

L'ordre des matchs (simples) doit être en correspondance avec le niveau de CPPH des joueurs (des joueuses). Le simple 1 doit être joué par le joueur (la joueuse) qui a le plus de points au CPPH, le simple 2 par le joueur (la joueuse) qui suit au CPPH et ainsi de suite.

Article 16

Un joueur (une joueuse) ne peut pas disputer plus de 8 matchs par jour.
Dans tous les cas, un joueur (une joueuse) ne peut faire qu'un seul match de simple par rencontre.

Déroulement de la compétition

Article 17

La compétition sera organisée comme suit en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie, sachant qu'une même équipe ne pourra disputer plus de 4 rencontres dans la même journée.

- 1 équipe : Annulation de la compétition
- 2 équipes : 1 finale qui désignera le champion
- 3, 4 ou 5 équipes : 1 poule de 3, 4 ou 5, chaque équipe rencontrera toutes les autres. L'équipe classée 1^{ère} sera désignée championne
- 6 équipes : Constitution de plusieurs poules suivies d'une phase d'élimination directe
- Au-delà de 6 équipes : Création de 2 ou 3 niveaux de compétition (Excellence, Honneur, Promotion). Les rencontres pourront alors se jouer en phase de poule puis phase finale, ou bien en élimination directe avec matchs de classement ensuite.

Article 18

Evaluation du niveau d'une équipe :

En cas de création de 2 ou 3 niveaux de compétition ~~ou de poules~~, l'évaluation des équipes se fera par

l'addition des cotes au CPPH en simple des 2 ou 3 meilleurs membres inscrits en garçon et/ou en fille (selon la formule) à la date du tirage au sort (J-10 par rapport à la date de la compétition).

Article 19

Calcul des points lors d'une rencontre :

Victoire : 1 pt

Défaite : 0 pt

Match non joué : 0 pt

Calcul des points pour le classement des équipes : lors des phases de poule, les équipes marqueront les points de la façon suivante :

Victoire : \cong 2 pts

Egalité : 1 pt

Défaite : \neq 0 pt

Forfait : 0 pt

1°) En cas d'égalité entre 2 équipes, le classement sera établie en fonction du résultat de la rencontre particulière entre ces 2 équipes.

2°) En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, le départage sera fait d'abord par le match-average, puis par le set-average, et enfin par le point-average. S'il subsiste encore une égalité entre deux équipes, se reporter au 1°). S'il subsiste encore une égalité entre 3 équipes ou plus, l'équipe la plus jeune sera favorisée (moyenne d'âge des 2 meilleurs joueurs inscrits en garçon et en fille).

Article 20

Lorsqu'une équipe se présente avec un nombre insuffisant de joueurs, les matchs non joués sont perdus par forfait sur le score de 21/0-21/0.

Pour les minimes et cadets/juniors garçons, s'il n'y a que deux joueurs (sur 3), 2 simples et 1 double seront joués au cours de la rencontre.

Pour les autres catégories garçons et les filles, une équipe ne présentant qu'un seul joueur (une seule joueuse) sera déclarée forfait.

Article 21

En cas d'abandon au cours d'un match, le joueur concerné perdra son match par forfait mais pourra être remplacé pour la suite de la rencontre dans le respect des autres articles du règlement. Ce joueur forfait ne pourra pas disputer d'autres matchs de la rencontre, ni de la journée en cas de forfait sur blessure.

Challenge club :

Article 22

Un classement global par club sera réalisé à partir des résultats de chacune des équipes.

Chaque équipe se verra attribuer les points suivants :

Division Excellence

1^{er} : 20 pts

2^{ème} : 16 pts

3^{ème} : 12 pts

4^{ème} : 10 pts

Éliminé avant (ou en poule) : 2 pts

Forfait : 0 pt

Division Honneur et Promotion

1^{er} : 10 pts

2^{ème} : 8 pts

3^{ème} : 6 pts

4^{ème} : 5 pts

Éliminé avant (ou en poule) : 1 pts

Forfait : 0 pt

Le club ayant le plus de points est déclaré champion de l'Ain des ICDJ.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, ils seront départagés par le nombre de 1^{ère} place (puis de 2^{ème} place et ainsi de suite).

Le présent règlement est valable pour la saison 2018-2019. La commission départementale jeunes statuera sur les cas qui lui seront soumis par les clubs et non prévus par le présent règlement.

Contact

Antoine CHARBONNET

06.71.09.49.98

agentdeveloppement@badminton01.fr